

Usages du téléphone portable chez les étudiants et fraude aux examens en milieu universitaire camerounais

Mobile Phone Use Among Students and Cheating on Exams in Cameroon Universities

Mama Chandini

Volume 32, numéro 1, 2024

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1117608ar>

DOI : <https://doi.org/10.18162/fp.2024.808>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)

ISSN

1718-8237 (imprimé)

2368-9226 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chandini, M. (2024). Usages du téléphone portable chez les étudiants et fraude aux examens en milieu universitaire camerounais. *Formation et profession*, 32(1), 1–15. <https://doi.org/10.18162/fp.2024.808>

Résumé de l'article

L'article vise, dans la perspective d'une amélioration du système de planification des programmes académiques et de gestion des activités pédagogiques, à déterminer les techniques de fraude associées à l'usage du téléphone portable dans les universités camerounaises, à relever les causes de ce fléau ainsi que le rôle des acteurs, puis en examiner les conséquences et à suggérer des solutions. Une analyse des discours des présumés coupables de tricherie et responsables académiques de l'Université de Dschang, de même qu'une lecture des procès-verbaux des jurys de fraude révèlent plusieurs causes de ces abus. Pour y remédier, une politique de planification des programmes académiques et activités pédagogiques est préconisée.

© Mama Chandini, 2025



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



Usages du téléphone portable chez les étudiants et fraude aux examens en milieu universitaire camerounais

Mama Chandini
Université de Bertoua (Cameroun)

Mobile Phone Use Among Students and Cheating
on Exams in Cameroon Universities

doi: 10.18162/fp.2024.808

Résumé

L'article vise, dans la perspective d'une amélioration du système de planification des programmes académiques et de gestion des activités pédagogiques, à déterminer les techniques de fraude associées à l'usage du téléphone portable dans les universités camerounaises, à relever les causes de ce fléau ainsi que le rôle des acteurs, puis en examiner les conséquences et à suggérer des solutions. Une analyse des discours des présumés coupables de tricherie et responsables académiques de l'Université de Dschang, de même qu'une lecture des procès-verbaux des jurys de fraude révèlent plusieurs causes de ces abus. Pour y remédier, une politique de planification des programmes académiques et activités pédagogiques est préconisée.

Mots-clés

Téléphone portable, fraude, examen,
université, Cameroun

Abstract

The article aims to improve the system of planning academic programs and managing pedagogical activities by investigating the techniques of fraud associated with the use of mobile phones in Cameroonian universities. It seeks to identify the causes of this issue, examine the roles of various stakeholders, assess the consequences, and propose solutions. An analysis of the statements from alleged cheaters and academic officials at the University of Dschang, along with a review of fraud committee records, reveals several underlying causes of this misconduct. To address these issues, a policy for planning academic programs and pedagogical activities is recommended.

Keywords

Mobile phone, cheating, examination,
university, Cameroon

Introduction

Au Cameroun, la planification du système universitaire est confrontée aux contraintes inhérentes aux innovations technologiques. Moyen de communication le plus utilisé par les jeunes (Matchinda, 2006), le téléphone portable fait l'objet d'utilisations diversifiées et détournées (Perriault, 1989). Ces derniers temps, les multiples usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) font l'objet d'abus au sein des institutions d'éducation et de formation (Cherradi, Atmani et Boumilk, 2021). Celui qui nous intéresse est la participation du téléphone portable à la pratique de la fraude pendant les examens en milieu universitaire camerounais, car « au Cameroun, le téléphone portable à l'école est encore plutôt vu par les administrateurs scolaires comme un outil perturbateur, de fraude et de tricherie » (Béché, 2014, p. 24). Cette réalité pose un problème sur le plan de l'administration des structures éducatives et de la planification des activités pédagogiques.

Il convient d'indiquer que cette technologie connaît un essor considérable en milieu jeune (Matchinda, 2006). À ce sujet, le ministère des Postes et Télécommunications et l'Institut national de la statistique (MINPOSTEL/INS, 2007) indiquaient que plus de 75 % des ménages possèdent un téléphone portable. Ces institutions révélaient aussi que 98 % des jeunes de plus de 15 ans sont doués d'une culture technologique (Béché, 2014; Ngambi, 2021) et ont, à l'égard du téléphone mobile, des représentations positives. Elles précisait aussi que le taux de pénétration de cette technologie dans les usages des élèves est de 86 %, ce qui fait d'eux une catégorie d'utilisateurs privilégiés du téléphone mobile (Misse, 2004).

Dans la sphère universitaire, cet instrument favorise les formalités administratives et les procédures académiques, l'appui aux activités pédagogiques et le renforcement des compétences numériques (Cronan, McHaney, Douglas et Mullins, 2017; Fluckiger, 2007; Peraya et Bonfils, 2012; Peltier et Peraya, 2013). Différentes représentations sociales et perceptions individuelles au Cameroun en font un objet de luxe auquel la plupart des jeunes s'adonnent avec prédilection surtout par idéalisation, fascination et snobisme. «Technophiles» et «branchés en continu» constituent autant d'expressions qui désignent les postures de ces jeunes à l'égard des usages quotidiens qu'ils font du téléphone mobile (Fluckiger, 2007), car ces jeunes possèdent une compétence digitale précoce construite principalement sur la base de l'appropriation des TIC (Petry, 2011). Comme l'établit Fize (1997), «le téléphone constitue [pour les jeunes] un formidable instrument de sociabilité et d'identité». Les rapports qu'ils entretiennent avec cet instrument sont si étroits et significatifs pour eux (Amri et Vacaflo, 2010; Messin, 2005; Dawson, 2016) qu'ils influencent leurs attitudes et transforment leurs pratiques, puis les amènent à défier les règles éthiques et déontologiques qui régissent la gouvernance des institutions.

La tricherie aux examens conduit à classer certains usages de cet instrument dans le cadre du phénomène d'incivisme (Ngambi, 2021), ce qui représente un véritable problème de gouvernance dans la technostructure universitaire. Bien qu'il soit officiellement prohibé aux candidats d'accéder en salle d'examen muni d'un téléphone, ces derniers parviennent à se dérober à cette mesure.

Notre intérêt pour ce sujet tient au fait que 70 % des étudiants traduits en jurys de fraude ces trois dernières années à l'Université de Dschang le sont au motif d'avoir utilisé leur téléphone portable pour tricher lors des examens, d'après les procès-verbaux desdits jurys. En introduisant de nouvelles formes, méthodes et techniques de tricherie aux examens, le téléphone portable a révolutionné l'univers de la fraude dans le paysage universitaire. Cette pratique s'est intensifiée avec l'avènement de la numérisation des enseignements qui a permis au téléphone de servir de plateforme au processus enseignement/apprentissage pendant la pandémie de COVID-19 (Morasse, 2021; Razika, 2022). Ainsi, dans une dynamique appropriative (Paquelin, 2009), la multitude d'applications incorporées aux différents modèles de téléphones favorisent-elles la conception, le stockage, la transformation, la distribution et les échanges des cours et autres informations et documents pédagogiques, ce qui facilite aussi leur exploitation à des fins de tricherie pendant les évaluations. Or, quand on sait que des travaux ont démontré que les étudiants en situation de fraude aujourd'hui sont prédisposés à être des cadres corrompus dans leurs milieux socioprofessionnels futurs (Graves, 2008; Nonis et Swift, 2001), il s'avère impérieux de se pencher sérieusement sur le problème de la recrudescence de la fraude avec usage du téléphone portable. La question qui se pose dans cette étude est donc celle de savoir dans quelle mesure les usages du téléphone portable chez les étudiants favorisent la fraude aux examens en milieu universitaire camerounais. Quelles pourraient en être les conséquences sur la formation des étudiants et sur leur future employabilité ?

Aucune étude, à notre connaissance, ne permet de connaître l'ampleur de ce phénomène dans les universités camerounaises. Cependant, la montée de cette déviance suscite des inquiétudes quant aux compétences réelles, à l'intégrité morale et à l'efficacité des produits issus de ce niveau d'éducation. Ce phénomène en pleine émergence reste encore peu abordé, mal articulé et non théorisé dans l'université camerounaise. Notre travail a pour objectif d'analyser la contribution du téléphone portable dans les pratiques de fraude aux examens en milieu universitaire camerounais. Pour atteindre cet objectif, il est

question d'abord de déterminer les techniques de fraude associées à l'usage du téléphone portable ; ensuite, de relever les facteurs favorisant la recrudescence de ce phénomène pendant les examens ainsi que le rôle des différents acteurs ; enfin, d'en examiner les conséquences et de suggérer des pistes de lutte contre ce fléau.

Approche conceptuelle et ancrage théorique de l'étude

La fraude s'entend comme un acte malhonnête posé dans l'intention de tromper en contrevenant à la loi, aux règlements et aux conventions établis. Robert (2014, p. 458) définit cette pratique comme « l'action de tricher, d'enfreindre les règles d'un jeu en vue de gagner ou de dissimuler un défaut par un artifice ». Elle apparaît donc comme une pratique contre-nature, puisqu'elle est réprouvée, combattue et condamnée par la société. Lors des examens, elle se définit par le recours et l'usage, par un candidat, de moyens, pratiques, attitudes et objets illicites pendant les épreuves en vue de trouver les réponses aux questions que pose un sujet d'examen.

La fraude aux examens n'est pas du tout un phénomène nouveau et préoccupe les acteurs universitaires depuis longtemps. Cependant, les études pour documenter ce sujet sont rares et tendent à sous-évaluer cette pratique (Frenette et *al.*, 2020). Fontaine (2020) a dressé un aperçu de l'état des études, certes non exhaustif, sur ce sujet. Il en ressort que l'un des premiers travaux à relever un fait de fraude remonte au début du vingtième siècle (Barnes, 1904). La multitude de recherches récentes sur l'ampleur du phénomène indique que les statistiques sur la tricherie aux examens se situent entre 30 % et 80 % (Williams et Williams, 2012). Les facteurs qui motivent les étudiants à tricher ont aussi été relevés. Ainsi note-t-on que les enfants qui ont un antécédent de tricherie ont une tendance à la récurrence (Olafson, et *al.*, 2013). Outre l'influence des pairs (Rettinger et Kramer, 2009), le manque de motivation, la tendance à la procrastination, à la quête de notes élevées et à la poursuite de l'objectif d'obtention du diplôme constituent d'autres facteurs étudiés. Des recherches ont également été menées sur les initiatives mises en place pour combattre la tricherie (McCabe, Butterfield et Trevino, 2012; Fendler, Yates et Godbey, 2018; Fortier, 2020; Jung, 2020; Morasse, 2021; Yessoufou, 2022), notamment dans les universités. Au regard de l'escalade de ce phénomène, certains chercheurs ont même parlé d'une « culture mondiale de la tricherie » pour décrire la situation en milieu universitaire à travers le monde (Crittenden et *al.*, 2009). D'autres recherches montrent la relation entre l'évolution des TIC, les modes d'évaluation et la pratique de fraude aux examens (Cherradi, Atmani et Boumilk, 2021). En revanche, au Cameroun, très peu d'études ont abordé cette question, en dehors de celles qui traitent de la tricherie en général dans les écoles de formation (Tchouata Foudjio, Lamago et Singo Njabo, 2014) et des déterminants psychosociaux favorisant l'émergence de ce phénomène (Tchouata Foudjio et *al.*, 2011). À notre connaissance, on note la quasi-inexistence de recherches qui traitent spécifiquement du problème de la tricherie avec usage du téléphone portable dans la sphère universitaire camerounaise. Notre travail se propose de combler ce vide.

L'analyse des déterminants de la fraude avec usage du téléphone portable en milieu universitaire camerounais, objet du présent article, s'inscrit dans le sillage de la sociologie des usages, notamment à travers l'approche de l'appropriation. Ce qui est désigné par « la sociologie des usages » constitue un ensemble de travaux ayant des préoccupations communes et s'inscrivant dans le champ des usages sociaux des médias et des technologies. Ainsi, l'approche de l'appropriation étudie les processus de formation des usages et des pratiques (Millerand, 1999).

La notion d'usage recouvre plusieurs sens différents qui impliquent des conceptions tout aussi différentes de la « technique » et du « social ». Une revue de la littérature renseigne sur la confusion entre ces deux termes. Dans ce sens, le terme usage est associé à celui d'emploi, d'utilisation, de pratique, ou encore d'appropriation. L'ambiguïté qui entoure la notion d'usage tient également au fait, comme l'indique Chambat (1994, p. 250), qu'elle est utilisée simultanément pour « repérer, décrire, et analyser des comportements et des représentations relatifs à un ensemble flou : les NTIC (...) ». Jouët (1993b, p. 371) ébauche une première distinction entre les notions d'usage et de pratique en ces termes :

L'usage est [...] plus restrictif et renvoie à la simple utilisation tandis que la pratique est une notion plus élaborée qui recouvre non seulement l'emploi des techniques (l'usage) mais les comportements, les attitudes et les représentations des individus qui se rapportent directement ou indirectement à l'outil.

Dans ses travaux sur l'appropriation, Toussaint (1992) note l'écart entre les usages prescrits et les usages effectifs. Les premières interrogations sur les usages ont été formulées à la suite du constat de l'inadéquation entre les usages prévus, c'est-à-dire ce pour quoi l'outil a été conçu, et les usages effectifs, c'est-à-dire ce à quoi il sert effectivement (Paquelin, 2009). L'exemple des usages du téléphone portable en est l'illustration, car conçu initialement comme un outil ludique, d'échange et de rencontres interpersonnelles, il est souvent utilisé à des fins de tricherie aux examens. C'est dire que, devant les « modes d'emplois » prescrits par les inventeurs du téléphone portable, certains étudiants tendent à toujours y proposer « des déviances, des variantes, des détournements et des arpeges » (Perriault, 1989, p. 14).

Malgré les mesures interdisant l'usage du téléphone aux étudiants dans les salles d'examen, on constate que certains étudiants parviennent à en faire usage pendant les évaluations. Nos observations permettent de réaliser que plusieurs candidats ne se soumettent pas à cette interdiction. Au contraire, ils développent des stratégies qui renvoient à « cet “art de faire” qui “joue” sur les failles du système et qui [...] s'y invente des marges de manœuvre » (De Certeau, 1980).

Considérant la littérature sur les usages et pratiques des TIC, nous observons que les travaux qui y sont consacrés ne mettent pas suffisamment l'accent sur les dimensions éthiques et déontologiques de l'appropriation de cet instrument. Or, le recours au téléphone portable à des fins de tricherie constitue une dérive observée entre usages prescrits et usages effectifs de cet artefact et qui a de fortes implications sur la qualité de la formation des étudiants et l'employabilité des futurs diplômés. La mise à la traîne de cet aspect des études sur l'appropriation des TIC crée une distance entre les recherches préexistantes et la présente contribution.

La principale limite de ce travail réside dans le fait qu'au moment de l'analyse des données, aucune sanction disciplinaire n'avait encore été prononcée sur les cas étudiés. De même, aucune étude n'a encore été entreprise pour évaluer l'ampleur de ce fléau, en dépit de la montée de ce phénomène dans l'enseignement supérieur. L'article s'abstient d'aborder cet aspect, car une telle étude requiert des recherches longitudinales (Tsafak, 2001). Ces lacunes démontrent aussi que les autorités universitaires n'ont pas encore pris la mesure du danger que représentent la tricherie en général et la fraude avec usage du téléphone portable en particulier et, par ricochet, de la nécessité de commander une telle étude. D'où l'intérêt de la présente réflexion qui contribuera à fournir, aux autorités compétentes, des informations pour orienter les politiques, améliorer les pratiques ou engager des réformes.

Démarche méthodologique

Les données ont été collectées entre février 2020 et juin 2022 en Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) et en Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG) de l'Université de Dschang au Cameroun. Ce choix s'explique par le fait que, d'après les procès-verbaux des jurys de fraude analysés, ces deux établissements détiennent les taux les plus élevés de cette forme de tricherie au cours de la période considérée dans cette institution. Pendant trois années académiques, 12 prises de données ont été effectuées, à raison d'une prise par session d'examen semestriel (six sessions normales et six sessions de rattrapage). L'ensemble des données ont été regroupées et analysées concomitamment, car nous avons noté que la fréquence d'occurrences de ce phénomène était sensiblement la même dans les deux établissements.

Pendant ces trois années, nous avons eu recours à l'observation directe à l'occasion des surveillances des différentes sessions d'examen auxquelles nous avons personnellement pris part. Des entretiens avec 24 surveillants de salle et huit enseignants ayant vécu des situations de tricherie aux examens ont été effectués. Nous avons participé à l'audition de 62 supposés fraudeurs (issus de tous les filières et niveaux d'études des deux établissements) pendant les jurys de fraude¹ et lors des conseils de discipline. Nous avons également procédé à l'analyse des différents procès-verbaux de fraude. Les sujets de l'enquête sont ceux qui étaient directement impliqués dans les cas de fraude soit en qualité d'accusés soit en qualité de complices ou de témoins. Ils ont recommandé que leurs interventions soient recouvertes du sceau de l'anonymat. La technique du choix raisonné a permis de soumettre cet échantillon de 94 individus à l'entretien semi-directif, compte tenu du fait que cette technique « permet d'identifier la représentativité des personnes et des situations en fonction de leur expérience de l'événement que l'on veut étudier » (Van Der Maren, 1996).

Le traitement et l'analyse des données « convoquées » (Van der Maren, 2003, p. 139) ont fait appel à une approche qualitative renvoyant essentiellement à une analyse thématique de contenu (Bardin, 2007) suivant les procédés qui s'y rapportent : lecture balayage de l'ensemble des réponses, constitution de catégories thématiques et décompte des occurrences. Les réponses à chacune des questions ouvertes ont été traitées de manière analogue. Par exemple, les réponses correspondant à la question sur les techniques de fraude avec usage du téléphone portable ont fait apparaître une fréquence d'occurrences portant sur la consultation des moteurs de recherche *via* Internet, les échanges d'informations par messages et le visionnage des cours enregistrés sous forme de documents. Ensuite, nous avons subdivisé les différentes catégories pour pouvoir approfondir l'étude. Ainsi, la catégorie de « veille et surveillance » comprend d'autres ensembles d'occurrences se rattachant par exemple à ce qui relèverait d'un niveau de vigilance inefficace par négligence des surveillants et à une absence de concentration sur les étudiants (qui peuvent alors se livrer à la tricherie). L'analyse qualitative de ces thématiques a été conduite en nous appuyant sur les apports théoriques liés aux questions de détournements des usages des TIC à des fins de fraude aux examens. Il a également fallu avoir recours à une analyse des traces de l'énonciation dans les déclarations des enquêtés, en l'occurrence lorsqu'il s'est agi de rendre compte des déclarations des surveillants de salle, des enseignants et des étudiants, ainsi qu'à l'analyse des procès-verbaux de fraude. Ces marqueurs énonciatifs permettent principalement de relever le caractère affectif et suggestif des énoncés comme nous le verrons dans la suite de l'étude.

Techniques de fraude avec usage du téléphone portable

L'exploitation du contenu des téléphones pendant les conseils de discipline a dévoilé les éléments précis des cours consignés dans la galerie de ces appareils, les traces des feuilles de composition filmées présentant les questions d'examen traitées, ou encore les échanges de communication traitant des épreuves proposées entre candidats. Ces données nous ont permis non seulement d'explorer les stratégies de détournement des usages de cette technologie (Toussaint, 1992; Paquelin, 2009; Stephens, 2008; Yessoufou, 2022), mais aussi de déterminer les techniques utilisées par les étudiants pour tricher à l'aide des téléphones portables.

Consultation des moteurs de recherche via Internet

On peut observer que, pendant les examens, certains étudiants utilisent le téléphone portable pour consulter différents sites de recherche sur Internet afin d'obtenir des réponses aux questions. « Certains sites Internet que nous sélectionnons orientent nos recherches de réponses aux questions », indique un étudiant. Cette approche nécessite une maîtrise des procédés de consultation des différents moteurs de recherche que les coupables d'actes de fraude disent étudier méticuleusement pour les besoins de la cause, à savoir « trouver des réponses aux questions posées tout en échappant à la vigilance des surveillants », relate une étudiante.

Échanges d'informations par messages

L'usage du téléphone facilite la communication par des échanges de *SMS* ou *via* l'application *WhatsApp* entre un candidat-émetteur en situation d'évaluation et un tiers destinataire qui se trouve hors de la salle d'examen. On a intercepté des échanges entre deux ou plusieurs candidats en situation d'évaluation dans une même salle ou répartis dans des salles d'examen différentes. Dans ce cas, les candidats s'interchangeaient des messages concernant le sujet traité. Ici, « les sonneries du téléphone et des touches sont mises en mode silencieux et la luminosité du téléphone réduite à sa plus simple expression », déclare un étudiant.

Visionnage des cours enregistrés sous forme de documents

Le « filmage » et l'enregistrement des cours dans les téléphones portables favorisent aussi leur exploitation à des fins de tricherie. En effet, l'avènement de la formation à distance, caractérisée par la mise en ligne des cours imposée par les restrictions découlant de la pandémie de COVID-19 (Morasse, 2021; Razika, 2022), a intensifié la tricherie avec usage du téléphone mobile. Des étudiants incriminés affirment que durant les examens, ils consultent les extraits des cours stockés dans leurs téléphones portables lors des enseignements en ligne. Ce type de fraude est favorisé par le fait que « les cours étant déjà disponibles dans les téléphones, la propension est grande de faire usage de cet appareil pour tricher plus aisément », déclare un surveillant. Le téléphone favorise également le filmage *in situ* des copies des camarades par leurs pairs en vue du recopiage des réponses des uns par les autres.

Au regard du mode opératoire des candidats et des types de fraudes associées à l'usage du téléphone portable, il importe de se demander quelles seraient les causes de cette dérive en milieu universitaire.

Facteurs explicatifs de la fraude avec usage du téléphone portable en milieu universitaire camerounais

Généralement, la fraude tire essentiellement ses origines de la crainte qu'ont les étudiants d'un éventuel échec à leurs examens. Ainsi, «les fraudes multiples liées à l'extension de la dégradation des valeurs éthiques dans les milieux éducatifs préoccupent les organisateurs [des examens]» (Tsafak, 2001, p. 255). Considérant la configuration de l'écosystème académique dans l'enseignement supérieur et les différents dysfonctionnements de l'administration universitaire, certaines données des observations ou révélées par les déclarations des surveillants et des présumés coupables pendant les jurys de fraude, ou relevées dans les procès-verbaux de fraude, sont révélatrices des facteurs favorisant l'usage du téléphone à des fins de tricherie. Ces données concourent à établir que le téléphone portable constitue un nouvel outil pour la tricherie à l'école (Michaut, 2013).

Les insuffisances organisationnelles

La facilité de dissimulation et d'utilisation du téléphone portable

Avec l'intensification des enseignements en ligne ces dernières années, les apprenants procèdent régulièrement à l'enregistrement numérique des cours qu'ils conservent facilement dans leurs téléphones (Ngambi, 2021), puis exploitent à l'occasion des évaluations. La plupart des éléments de réponse se trouvant dans les cours ou sur Internet incorporés au téléphone, «nous pouvons utiliser ces cours pour tricher. Cela est d'autant plus facile que nous n'avons pas besoin de perdre le temps à préparer les documents à la maison, car ils se trouvent déjà dans le téléphone que nous dissimulons facilement parmi les documents autorisés en salle», explique un étudiant.

La défaillance du système de surveillance

Pendant le déroulement des épreuves, les membres du personnel commis pour la surveillance s'occupent le plus souvent à d'autres choses qu'aux responsabilités de veille qui leur sont assignées, d'après nos observations. En effet, en salle d'examen, certains surveillants sont souvent concentrés à manipuler leurs téléphones portables, d'autres se retrouvant installés devant leurs ordinateurs portables. Le nombre insuffisant de surveillants dans certains grands amphithéâtres aux effectifs pléthoriques favorise aussi ce type de tricherie, car ceux-ci sont parfois débordés par le nombre élevé de candidats et l'étendue de la salle. Un étudiant déclare à ce sujet que «nous profitons du fait que les surveillants sont en nombre réduit et qu'ils soient distraits, pour utiliser nos téléphones». Nous avons également constaté que l'insuffisance de luminosité dans certaines salles d'examen favorise la tricherie avec usage du téléphone portable.

Le laxisme, la complaisance et parfois la complicité de certains enseignants et souvent de l'administration universitaire, qui se manifestent par la tolérance et la relativisation de certains cas de tricherie en salle ou par l'abandon des poursuites contre certains candidats pris en flagrant délit de tricherie, favorisent la pratique de cette dérive. «Parfois, les surveillants ferment les yeux sur des cas de tricherie, car

certaines de nos camarades ont été attrapés trichant avec des téléphones portables et l'administration [universitaire] ne leur a rien fait jusqu'ici», illustre un étudiant.

La lenteur des sentences à l'encontre des coupables de fraude

La lenteur des sentences encourage aussi l'installation de ce mode de tricherie à l'université, car cela diffuse le sentiment d'impunité dans l'imagerie populaire des étudiants. En fait, compte tenu de la gradation des sanctions disciplinaires en fonction de la qualification, de la gravité et de la nature de la fraude, la sentence est prononcée soit par le recteur, soit à l'échelle du ministre de l'Enseignement supérieur. Cette réglementation fait que, le jury de fraude qui statue sur des cas, adresse simplement un rapport au recteur dans lequel il formule des propositions de sanction. Le recteur, à son tour, peut prononcer la sanction si le type de fraude relève de sa compétence ou alors transmettre le dossier au ministre qui prononce la sanction conséquente. « Il arrive très souvent que la sanction du ministre soit prononcée un an après les faits, et entre-temps le candidat incriminé aurait fini ses études, aurait récupéré son diplôme et serait parti », la sanction qui arriverait donc postérieurement serait caduque, déclare un enseignant.

La méconnaissance des sanctions encourues

Pendant les auditions en jurys de fraude, nous avons constaté que la méconnaissance, par certains candidats, des sanctions disciplinaires encourues en cas de fraude aux examens constitue l'un des facteurs qui encouragent la tricherie avec usage du téléphone. Nous avons observé que la police des examens est méconnue des étudiants. Cet important instrument de sensibilisation et de conscientisation n'est pas mis, de façon explicite et ostensible, à la connaissance des candidats. « Cela ne permet pas aux étudiants de prendre suffisamment la mesure des sanctions auxquelles s'expose tout candidat coupable de tricherie », déclare un enseignant lors d'un jury de fraude. À cette occasion, une étudiante affirme, pour se défendre, que : « Nous ne connaissons pas les sanctions réservées aux coupables de fraude. Je croyais que si on attrape un étudiant pour tricherie, on le mettra simplement dehors pour l'épreuve concernée ».

Les difficiles conditions d'enseignement

Les insuffisances en matière d'organisation et de planification académiques ont une responsabilité dans les pratiques de fraude pendant les examens. Les interventions des interviewés laissent apparaître que les conditions d'enseignement ne sont pas toujours propices à l'apprentissage ces derniers temps à l'université. On observe que les programmations et les progressions dans les enseignements, le volume élevé des matières enseignées et le temps qui leur est imparti sont tellement « serrés » que l'arrêt des enseignements se fait souvent la veille des examens, laissant peu de temps aux étudiants pour assimiler les enseignements. Cette réalité s'explique par les insuffisances observées dans le déroulement des enseignements qui privilégie de plus en plus la formation hybride, voire distancielle, aux enseignements présentiels, les carences infrastructurelles et en personnel enseignant, les effectifs pléthoriques et la survenance de la pandémie de COVID-19 (Morasse, 2021; Razika, 2022). « Nous n'avons pas suffisamment d'explications des cours, les horaires sont serrés, nous faisons cours jusque tard le soir, même pendant les jours fériés. Nous ne disposons pas suffisamment de temps pour réviser nos leçons, car nous sommes très surchargés », déclare un étudiant.

Les limites pédagogiques

Les conditions d'évaluation et la manière dont les examinateurs composent les épreuves sont parfois responsables de la tricherie en milieu étudiant (Cherradi, Atmani et Boumilk, 2021). En effet, la mauvaise qualité des épreuves et de la conception des sujets, la formulation souvent ambiguë de leurs énoncés, l'inadéquation entre la durée des épreuves et le volume du sujet représentent autant de facteurs qui complexifient le traitement des épreuves par les examinés, ce qui pose le problème de la « validité des épreuves » (De Landsheere, 1980). Devant ces difficultés, les candidats ont tendance à rechercher des stratégies de contournement qui leur permettent de se tirer d'affaire pendant les examens (Yessoufou, 2022). Puisqu'il faut « valider » à tout prix, les étudiants sont obligés d'abuser des moyens à leur disposition pour parvenir à obtenir de bonnes notes : « car le plus souvent, le temps imparti aux épreuves n'est toujours pas compatible avec le volume, la longueur et la difficulté des sujets. Souvent, on nous donne de longs et difficiles sujets pour un laps de temps très court », révèle une étudiante lors d'un jury de fraude. Cette situation traduit le fait que « l'épreuve n'est pas valide, c'est-à-dire qu'elle est mal construite [et que] les conditions d'examen n'étaient pas convenables et n'ont donc pas permis aux candidats de manifester véritablement leurs performances » (Tsafak, 2001, p. 247).

On peut également constater que les difficultés d'ordre linguistique conduisent les examinés à la tricherie avec usage du téléphone portable. En effet, les cours dispensés et les épreuves écrites des examens sont souvent unilingues², malgré les instructions officielles qui exigent que soient mises à la disposition des étudiants les deux versions (française et anglaise) de ces deux entités pédagogiques, et nonobstant le fait que les candidats soient autorisés à rédiger leurs examens dans la langue de leur choix. Cela pose un problème de compréhension à la fois des cours et des sujets d'examen chez les candidats non locuteurs de la langue étrangère dans laquelle le cours est dispensé et l'épreuve proposée. Cette difficulté incite les candidats à rechercher les voies et moyens de surmonter cette contrainte linguistique en faisant recours, pendant l'examen, à des moteurs de recherche pour la traduction des sujets par exemple. Dans ce sens, une étudiante d'expression anglaise exprime son indignation en jury de fraude ainsi :

Nous sommes frustrés et marginalisés. Les enseignants doivent tenir compte qu'il y a des anglophones ici qui ne comprennent pas un seul mot français et chercher à traduire les cours et les épreuves en anglais, c'est pourquoi nous utilisons le téléphone pour traduire les sujets pendant la composition.

Les techniques de fraude associées à l'usage du téléphone portable à l'université et les facteurs explicatifs de ce phénomène sont révélateurs du caractère insidieux et pernicieux des mésusages de cet instrument sur le processus de formation des étudiants. En effet, en contribuant à la tricherie à l'université, ils dévoilent la détérioration des valeurs éthiques et des règles déontologiques chez les étudiants ainsi que dans la technostucture universitaire. En conséquence, cette réalité jette le doute sur les compétences des formés et sur la qualité du système de formation, et nous amène à nous demander avec Fontaine (2020) à quoi servent les diplômes obtenus par la tricherie.

Des pistes de lutte contre la fraude et des leçons pour la planification et la gouvernance du système universitaire camerounais

Les résultats de l'étude révèlent une série de techniques de fraude associées à l'usage du téléphone portable et une panoplie de facteurs explicatifs de cette pratique chez les étudiants, ce qui pourrait détériorer leur formation et compromettre leur avenir socioprofessionnel. Afin de combattre cette dérive, les mesures suivantes méritent d'être combinées à celles qui s'inscrivent déjà dans le vaste chantier de la lutte contre tous les types de fraude aux examens (McCabe, Butterfield et Trevino, 2012; Fendler, Yates et Godbey, 2018; Yessoufou, 2022).

Des actions de sensibilisation sur les dispositions réglementaires en matière de fraude aux examens doivent être intensifiées aussi bien à l'endroit des apprenants qu'auprès du personnel chargé de veiller sur les examens. Leurs téléphones portables peuvent servir de relais des informations relatives aux objets illicites, aux attitudes prohibées et aux sanctions disciplinaires encourues. La fouille systématique des candidats doit être effectuée avant leur entrée en salle d'examen, afin de s'assurer qu'ils ne dissimulent pas des objets susceptibles de les aider à tricher.

Le renforcement quantitatif et qualitatif des surveillants s'avère indispensable. En effet, une politique de hausse du nombre et de répartition rationnelle des surveillants en fonction des effectifs de candidats et de la taille des salles d'examen, la mise sur pied d'un comité de veille sur les activités des surveillants en salle et une sensibilisation accrue de ces derniers sur leurs missions doivent participer du cahier de charges de l'activité de surveillance.

Afin de renforcer efficacement le système de surveillance, l'installation des caméras de surveillance en salle d'examen représenterait une mesure appropriée. Nous convenons avec Fortier (2020), Jung (2020) et Morasse (2021) que, grâce à ses fonctions de stockage et d'enregistrement des données, la télésurveillance pourrait faciliter la production de preuves tangibles à toute action de contestation de la fraude.

Des actions de répression, caractérisées par des poursuites disciplinaires, doivent être diligentées aussi bien contre les candidats pris en flagrant délit de tricherie qu'à l'encontre des surveillants et des administrateurs coupables de complaisance ou de complicité. L'application à temps des sanctions issues des jurys de fraude ou des conseils de discipline ainsi que leur diffusion permettraient de punir les coupables et de dissuader les potentiels candidats à la tricherie.

La formation des enseignants à la docimologie universitaire s'avère nécessaire. Contrairement aux enseignants du primaire et du secondaire qui sortent d'une école de formation, les enseignants d'université ne suivent pas une formation en pédagogie, moins encore en docimologie. Cette lacune ne les prépare pas à la maîtrise des « systèmes de notations et du comportement des examinateurs et des examinés » (De Lansheere, 1971, p. 65) qui pourraient les prédisposer à la connaissance de la manière de concevoir une épreuve et des attitudes à adopter dans les conditions d'évaluation.

L'usage du téléphone mobile à des fins de tricherie constitue ainsi une menace tant pour la qualité de la formation et des diplômes délivrés que pour la qualité des compétences professionnelles et l'employabilité des diplômés. La récurrence et la relativisation de ce phénomène semblent démontrer qu'au Cameroun, l'intérêt et la priorité sont accordés à la promotion de l'efficacité interne du système,

plutôt qu'à la préparation d'un meilleur rendement du futur diplômé. En effet, certains indicateurs semblent traduire l'option de la politique universitaire camerounaise à privilégier les progressions à l'intérieur du système. Il s'agit notamment de la course vers l'objectif « valider à tout prix »³, qui devient une préoccupation obsessionnelle chez les apprenants ; la publication régulière des statistiques officielles affichant les taux de réussite élevés aux examens ; la prime à l'excellence instaurée pour encourager la progression à l'intérieur du système ; les exigences de « mention » pour l'admission aux cycles d'études supérieurs et à certaines filières d'études ; et les différentes notes attribuées en pondération, pendant les délibérations aux examens, pour élever le nombre de candidats « admis ». « Tout se passe comme si redoubler à l'université est un péché », déclare un enseignant. On assiste ainsi à un véritable culte de la performance. Dans ce contexte, nous établissons avec Tchouata Foudjio, Lamago et Singo Njabo (2014, p. 49) que « les étudiants seraient plus motivés par les buts de performance (qui poussent à essayer d'être meilleurs ou à gagner) que les buts de maîtrise (qui poussent les individus à étudier, à approfondir leurs connaissances, à essayer de maîtriser les tâches qui leur sont données) ». De même, en favorisant la promotion des apprenants à l'interne afin d'éviter les déperditions, les autorités universitaires se montrent plus préoccupées par le souci de préserver la réputation des établissements et du système.

Au regard de la subsistance de la tricherie en milieu universitaire, on peut dire que cette obsession de réussite « à tout prix » chez les apprenants vise à atteindre, à travers la « fonction de sélection » (De Landsheere, 1980), « l'excellence » académique encouragée par les administrateurs universitaires camerounais. Or, « lorsque l'étudiant poursuit des objectifs centrés sur l'obtention de notes élevées ou d'un diplôme ou qu'il étudie dans un environnement axé sur la performance plutôt que sur l'apprentissage, la tricherie devient une option à considérer lors des examens » (Fontaine, 2020, p. 104). Dans ces conditions, le risque que l'on court, c'est de devoir former des « têtes bien pleines » plutôt que des « têtes bien faites ». L'université deviendrait ainsi une machine à produire les diplômés sans compétences ni scrupule, ce qui exercerait une influence négative sur le rendement externe des produits issus de ce système. Pour éviter cette embûche, les autorités universitaires doivent faire intégrer, chez différents acteurs, la culture et l'esprit du fair-play caractérisés par l'acceptation aussi bien de l'échec que de la réussite académiques dans le parcours de l'étudiant. Cette considération doit être perçue comme une étape importante du processus de développement personnel du futur acteur social qu'est l'étudiant.

Cette dialectique objectivante, qui considère l'échec comme une phase préparatoire à une meilleure efficacité externe des apprenants, ne peut se réaliser que si une politique vériste de planification des activités académiques est menée. Cette politique devra se construire autour de l'ambition d'une définition pragmatique du profil des produits à sortir de l'université conforme aux réalités d'un monde aujourd'hui globalisé, capables d'appréhender et d'affronter les réalités sociétales certes faites d'opportunités, mais davantage de contrariétés. À ce titre, le but de la planification ici sera de rendre l'évaluation « capable de satisfaire de manière plus efficace aux besoins et aux objectifs des étudiants [en termes d'efficacité interne] et de la société [en termes d'efficacité externe] » (Coombs, 1980, p. 107). Dans cette perspective, nous pensons avec Tsafak (2001, p. 244) que : « Les examens permettent aux planificateurs des programmes d'adapter ceux-ci aux besoins de la société. Ils permettent aussi d'éviter aux personnes sélectionnées, des échecs ultérieurs [dans la vie active] ». Pour ce faire, la qualité des intrants joue un rôle déterminant. Il convient donc d'y prendre garde afin que la fraude ne vienne aigrir les extrants du système universitaire, car : « Dans une société où les postes sont pourvus sur la

base des cursus scolaires certifiés par des diplômes, un système d'évaluation défectueux peut avoir des conséquences désastreuses sur les fonctions de production des biens et services» (Tsafak, 2001, p. 244).

Conclusion

Cette étude nous a permis de réaliser que la fraude avec usage du téléphone portable aux examens à l'Université de Dschang peut s'expliquer par certaines variables technologiques, pédagogiques, docimologiques, infrastructurelles, linguistiques, structurelles et opérationnelles. Au-delà de la simple phobie de l'échec, la subsistance de cette pratique est révélatrice de la dégénérescence des valeurs éthiques et des règles déontologiques en milieu universitaire. Les apprenants se caractérisent de plus en plus par la poursuite des buts de performance et non par la quête des objectifs de maîtrise. Les examinés en situation de fraude bénéficient souvent de la complicité active ou passive des responsables universitaires chargés de l'organisation des examens ainsi que de l'environnement qui entoure le processus d'évaluation.

Les diverses possibilités technologiques offertes par les applications du téléphone portable, la dégradation progressive des conditions d'enseignement/apprentissage et la qualité approximative des épreuves constituent des facteurs qui favorisent l'installation de ce mode de tricherie à l'université. On peut y ajouter diverses insuffisances en matière d'organisation pédagogique et de planification des activités académiques, ainsi que les mauvaises conditions d'évaluation.

Les perspectives de lutte préconisées, associées à une politique de planification adéquate des activités pédagogiques et des programmes académiques, aideraient à concilier les nécessités de progression des étudiants avec les exigences et besoins réels de la société. Globalement, il serait judicieux de mettre sur pied une véritable politique institutionnelle de lutte contre la fraude aux examens en l'inscrivant au rang des priorités de l'Université de Dschang, étant donné que les étudiants coupables de fraude aujourd'hui pourraient devenir des décideurs demain. Or, plusieurs études rapportées par Tchouata Foudjio, Lamago et Singo Njabo (2014, p. 57) «révèlent que les étudiants qui trichent à l'université sont plus enclins à des pratiques non éthiques en milieu professionnel». Nous convenons donc que la fraude pratiquée par les étudiants est susceptible de compromettre leur formation, à travers les sanctions qui les guettent, et de les prédisposer à des comportements déviants dans leurs activités professionnelles futures. À cet égard, la mise sur pied d'une brigade spéciale de lutte contre la fraude, avec des personnels assermentés, pourrait alléger les pesanteurs observées et favoriser prévention et répression contre ce fléau. En outre, une étude plus approfondie de la question pourrait s'évertuer à déterminer l'ampleur du phénomène de tricherie avec usage du téléphone portable en milieu universitaire camerounais.

Notes

- ¹ Le «jury de fraude» est une instance statutaire, dans les institutions universitaires camerounaises, dont les membres ont la charge de statuer sur les cas de fraude à la fin de chaque session d'examen.
- ² Le Cameroun est un pays qui a deux langues officielles, à savoir le français et l'anglais dont l'utilisation est d'égale valeur.
- ³ Expression répandue, généralement utilisée par les étudiants pour exprimer l'idée selon laquelle le plus important est de réussir à ses examens, quels que soient les moyens utilisés pour y parvenir ; idée que les autorités universitaires, par leur passivité, semblent laisser prospérer.

Références

- Amri, M. et Vacaflor, N. N. (2010). Téléphone mobile et expression identitaire : Réflexions sur l'exposition technologique de soi parmi les jeunes. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 1, 1-17.
<http://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2010-1-page-1.htm>
- Barnes, E. (1904). Student honor: A study in cheating. *The International Journal of Ethics*, 14(4), 481-488.
<http://dx.doi.org/10.1086/intejethi.14.4.2376257>.
- Bardin, L. (2007). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.
- Béché, E. (2014). Opinions et stratégies de détournement des élèves camerounais relatives à l'interdiction du téléphone portable à l'école. *Formation et profession*, 23(1), 24-35. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2015.38>.
- Chambat, P. (1994). Usages des TIC : évolution des problématiques. *Technologies de l'information et société*, 6(3), 249-270.
- Cherradi, B., Atmani, R. et Boumilk, F. (2021). Pratique de fraude aux examens scolaires et sa relation avec l'évolution des TIC et les modes d'évaluation. *ITM Web of Conferences*, 39, 1-12. <https://doi.org/10.10501/itmconf/20213903008>.
- Coombs, P. (1980). *Qu'est-ce que la planification de l'éducation ?* Paris : UNESCO-IIPE-BAE. *phenomenon. Business Horizons*, 52(4), 337-346. <http://dx.doi.org/10.1016/j.bushor.2009.02.004>.
- Cronan, T. P., McHaney, R., Douglas, D. E., & Mullins, J. K. (2017). Changing the academic integrity climate on campus using a technology-based intervention. *Ethics & Behavior*, 27(2), 89-105.
<https://doi.org/10.1080/10508422.2016.1161514>.
- Dawson, P. (2016). Five ways to hack and cheat with bring-your-own-device electronic examinations. *British Journal of Educational Technology*, 47(4), 592-600.
- De certeau, M. (1980). *L'invention du quotidien*, Paris : UGE (réédition 1990).
- De Landsheere, G. (1971). *Introduction à la recherche en éducation*. Paris : Armand Collin.
- De Landsheere, G. (1980). *Évaluation continue et examen précis de docimologie*. Bruxelles : Labor.
- Fendler, R. J., Yates, M. C. et Godbey, J. M. (2018). Observing and deterring social cheating on college exams. *International Journal for the Scholarship of Teaching and Learning*, 12(1), 4 <http://dx.doi.org/10.20429/ijstl.2018.120104>.
- Fize, M. (1997). Les adolescents et l'usage du téléphone. *Réseaux*, 82-83, 219-230.
- Fluckiger, C. (2007). *L'appropriation des TIC par les collégiens dans les sphères familiales et scolaires*. (Thèse de doctorat, ENS de Cachan). <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00422204>.
- Fontaine, S. (2020). La tricherie aux examens : un aperçu de la recherche. *Formation et profession*, 28(1), 139-141. Repéré à : <https://doi.org/10.18162/fp.2020.a195>.
- Fortier, M. (2020). Des examens universitaires sous télésurveillance. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/education/587717/education-examens-sous-surveillance>.
- Frenette, E., Fontaine, S., Hébert, M.-H. et Éthier, M. (2020). Étude sur la propension à tricher aux examens à l'université : élaboration et processus de validation du Questionnaire sur la tricherie aux examens à l'université (QTEU). *Mesure et évaluation en éducation*, 42(2), 1-33. <https://doi.org/10.7202/1071514ar>.
- Graves, S. M. (2008). Student Cheating Habits: A Predictor Of Workplace Deviance. *Journal of Diversity Management*, 3(1), 15-22.
- Jouët, J. (1993). Usages et pratiques des nouveaux outils de communication. Dans L. Sfez (dir.), *Dictionnaire critique de la communication* (43-59). Paris : PUF.
- Jung, D. (2020). *Examens à distance : des universités québécoises tentées par la télésurveillance*. Radio Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1706501/universites-examens-surveillance-covid-19>.
- Matchinda, B. (2006). TIC et performances scolaires : Une analyse comparative des données du ROCARE. Dans P. Fonkoua (dir.), *Intégration des TIC dans le processus enseignement-apprentissage au Cameroun*, (211-221). Yaoundé : Terroirs.

- McCabe, D. L., Butterfield, K. D. et Trevino, L. K. (2012). *Cheating in college: Why students do it and what educators can do about it*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.
- Messin, A. (2005). *De l'usage d'Internet à la « culture de l'écran »*. Communication présentée aux Journées doctorales GDR TIC & Société, Université Paris II (Panthéon-Assas).
- Michaut, C. (2013). Les nouveaux outils de la tricherie scolaire au lycée. *Recherche en éducation*, 16, 131-141.
- Millerand, F. (1999). Usages des NTIC : Les approches de l'innovation, de la diffusion et de l'appropriation (2e partie). *COMPOSITE*, 99(1), 1-14
<http://www.er.uqam.ca/nobel/r26641/uploads/images/Millerand%2099%20Usages%202.pdf>.
- MINPOSTEL/INS. (2007). *Atelier sur la mesure de la société de l'information en Afrique : Cas du Cameroun*. Communication présentée à l'Atelier régional conjoint CEA-UIT- CNUCED sur la mesure de la société en Afrique (AddisAbeba)
- Misse, M. (2004). « Net optimistes » et « Net pessimistes » au Cameroun ou les internautes face aux pouvoirs. *NETSUDS*, 2, 123-130. <http://revues.mshparisnord.org/netsuds/index.php?id=426>.
- Morasse, M.-E. (2021). La pandémie fait bondir les cas de plagiat. *La Presse*.
https://plus.lapresse.ca/screens/f03faf7c-fe71-46e1-8691-b9ace128421a_7C_0.html.
- Ngambi, S. (2021). L'usage du téléphone portable chez les jeunes camerounais. *AfricAgora*, 16, 78-89.
- Nonis, S. et Swift, C. (2001). An examination of the relationship between academic dishonesty and workplace dishonesty: A multicampus investigation. *Journal of Education for Business*, 77(2), 69-77.
<https://doi.org/10.1080/08832320109599052>
- Olafson, L., Schraw, G., Nadelson, L., Nadelson, S. et Kehrwald, N. (2013). Exploring the judgment-action gap: College students and academic dishonesty. *Ethics & Behavior*, 23(2), 148-162.
<http://dx.doi.org/10.1080/10508422.2012.714247>.
- Paquelin, D. (2009). *L'appropriation des dispositifs numériques : Du prescrit aux usages*. Paris : L'Harmattan.
- Peltier, C. et Peraya, D. (2013). Dispositifs hybrides de formation : diversité des pratiques technopédagogiques dans l'enseignement supérieur. *FLASH Informatique*, 2013(1), 10-12.
- Peraya, D. et Bonfils, Ph. (2012). Nouveaux dispositifs médiatiques : comportements et usages émergents. *Distances et médiations des savoirs*. <https://doi.org/10.4000/dms.126>.
- Perriault, J. (1989). *La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*. Paris : Flammarion.
- Petry, H. (2011). Sociabilité numérique et mobilité des adolescents : Des favelas de Rio aux banlieues parisiennes. *Carnets de géographes*, 3. http://www.carnetsdegeographes.org/PDF/Rech_03_05_Petry.pdf.
- Razika, B. (2022). Crise de la covid-19 et son impact sur l'évaluation en ligne : avantages et limites. *Revue EL-BAHITH en Sciences humaines et sociales*, 13(1), 25-38. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/503/13/1/179936>.
- Rettinger, D. A. et Kramer, Y. (2009). Situational and personal causes of student cheating. *Research in Higher Education*, 50(3), 293-313. <http://dx.doi.org/10.1007/s11162-008-9116-5>.
- Robert (2014), *Dictionnaire Le petit Robert*. Paris : Robert.
- Stephens, J. M. (2008). Cheating. Dans N. J. Salkind et K. Rasmussen (dir.), *Encyclopedia of Educational Psychology*, (tome 1, p. 136-142). California : SAGE Publications.
- Tchouata Foudjio, C., Tchokote, E. C., Lamago, F. M., et Singo Njabo, C. R. (2011). *Environnement psychosocial et fraude aux examens universitaires au Cameroun*. Yaoundé : ROCARE.
- Tchouata Foudjio, C., Lamago, F. M. et Singo Njabo, C. R. (2014). Fraude aux examens et formation des enseignants : le cas de l'École normale supérieure de Yaoundé. *Formation et profession*, 22(3), 48-62.
<https://dx.doi.org/10.18162/fp.2014.152>
- Toussaint, Y. (1992). La parole électrique. Du minitel aux nouvelles « machines à communiquer ». *Esprit*, 186, 127-139.
- Tsafak, G. (2001). *Comprendre les Sciences de l'Éducation*. Paris : L'Harmattan.

- Van Der Maren, J.-M. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal : Presses de l'Université.
- Van der Maren, J.-M. (2003). *La recherche appliquée en pédagogie : des modèles pour l'enseignement*. Bruxelles : De Boeck.
- Yessoufou A. (2022). État des lieux des stratégies de tricherie par les étudiants et moyens de lutte contre à l'Université d'Abomey-Calavi. *International Journal of Humanities Social Sciences and Education (IJHSSE)*, 9(9), 78-87.
<https://doi.org/10.20431/2349-0381.0909007>.
- Williams, M.W. M. et Williams, M. N. (2012). Academic dishonesty, self-control, and general criminality: A prospective and retrospective study of academic dishonesty in a New Zealand University. *Ethics & Behavior*, 22(2), 89-112.
<http://dx.doi.org/10.1080/10508422.2011.653291>.

Pour citer cet article

- Chandini, M. (2024). Usages du téléphone portable chez les étudiants et fraude aux examens en milieu universitaire camerounais. *Formation et profession*, 32(1), 1-15 <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2024.808>